

Compte rendu du GT de la formation spécialisée Concernant l'inclusion du 7 juillet 2026

Un groupe de travail de la formation spécialisée ministérielle concernant les « *Conditions de travail des personnels ayant en charge des élèves perturbateurs et des personnels ayant en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers* » s'est réuni le mardi 7 juillet 2026. Un nouveau GT se tiendra le 12 octobre 2026 sur ce sujet et une formation spécialisée ministérielle avec ce point à l'ordre du jour est programmée le 5 novembre, jour où FO appelle à la grève et la montée nationale pour une scolarisation adaptée aux besoins de chaque élève.

La présidente de séance propose l'ordre du jour et indique que l'objet du GT est la réalisation d'un guide à destination des personnels. Elle demande si toutes les organisations sont d'accord. La FNEC FP-FO intervient pour exprimer son désaccord, indiquer que nous souhaitons traiter de la prévention primaire, c'est-à-dire des contre-réformes qui conduisent à ces difficultés. La FNEC FP-FO précise qu'elle ne participera pas à la rédaction du guide et quittera la séance si ce point est abordé.

La FSU vole au secours de l'administration pour réaffirmer son soutien à la rédaction du guide et croit bon de tenter de recadrer la délégation FO en indiquant que la formation spécialisée n'est pas faite pour discuter des réformes car il y a d'autres instances pour cela.

Malgré cette intervention, la présidente de séance consent à écouter les interventions des différentes organisations.

La FSU et l'UNSA interviennent donc pour discuter du contenu du guide, de telle ou telle formulation. L'UNSA demande une foire aux questions pour dire ce que les personnels doivent faire en cas de crise.

Intervention de la FNEC FP-FO :

La FNEC FP-FO rappelle qu'elle siège dans cette instance avec un mandat. Donc personne ne nous expliquera comment fonctionne la formation spécialisée ou ne nous expliquera qu'il y a d'autres instances pour discuter de telle ou telle chose ou de telle ou telle réforme.

Nous partons des RSST sur cette question de l'inclusion scolaire et il y en a des milliers et des milliers.

Le constat :

Vous en avez effectué un échantillonnage de 53 fiches et vous en tirez un bilan que nous partageons :

« Vingt-quatre situations sur cinquante-trois (45 %) impliquent des violences physiques directes : coups portés sur les personnels (enseignants, AESH, AED, directeurs d'école, ...), tentatives d'étranglement, morsures, griffures, jets de projectiles divers (tables, chaises, craies, compas, matériel scolaire). Ces actes touchent directement l'intégrité physique des personnels et se répètent parfois quotidiennement.

Les violences verbales et psychologiques sont également présentes (18 cas). Elles prennent la forme d'insultes à caractère sexuel, de menaces graves, de crachats, de tutoiement et d'ordres directs à l'enseignant, ainsi que de remises en cause systématiques de l'autorité professionnelle (y compris par certains parents).

Les dégradations matérielles et les comportements de mise en danger sont fréquents : 15 situations comportent des jets de chaises, tables, bancs, matériel pédagogique, destruction d'affichages, ou encore escalade de meubles. Quatre situations incluent des tentatives de fuite de l'établissement, exposant les élèves à un danger. Enfin, trois cas impliquent la présence d'arme ou d'objet assimilable (couteaux trouvés sur des élèves de 6ème et 3ème, menaces avec un compas).

Les crises comportementales intenses et répétées concernent 17 situations. Ces crises sont caractérisées par leur durée croissante, leur violence et leur fréquence (jusqu'à trois crises en une heure dans un cas). Certaines nécessitent l'intervention des pompiers, de services extérieurs (EMAS, AEMO, services de secours), ou le maintien physique de l'élève par des adultes. »

On est donc d'accord avec ce constat mais la réponse ne peut pas être d'élaborer un guide pour dire aux personnels quoi faire quand ils se font frapper, insulter, hurler dessus à longueur de journée... Le problème, c'est que ces situations ne sont pas des situations de fonctionnement normal.

Ce qui nous intéresse donc, c'est de parler de prévention primaire pour préparer la formation spécialisée ministérielle du 5 novembre dans lequel on sera amené à émettre des avis, des préconisations à destination du ministre sur la politique à mener. On est totalement dans notre rôle lorsque qu'on pointe les réformes.

Cela pose une autre question. Vous vous adressez aux personnels, dans un cadre et avec des contenus discutables, mais le ministre, lui, il fait quoi concrètement face à ce sujet numéro un de l'école inclusive et son bilan catastrophique ? Il engage l'acte deux de l'école inclusive ! Il appuie sur l'accélérateur pour aller plus vite dans le mur ! Il n'y a absolument aucun autre cadre de discussion sur ce sujet que celui qu'on a réussi à imposer dans cette formation spécialisée. Donc on veut qu'il y ait une analyse sérieuse, conséquente, sur ce qui se passe avec l'école inclusive, et on va prendre le temps de poser les problèmes.

On rappelle aussi que, pour notre part, nous souhaitons nous limiter à la question de la prise en charge des élèves à besoins éducatif particuliers et pas des élèves à comportement hautement perturbateur, qui est une notion extrêmement vague. Pour une simple et bonne raison, c'est que le plus souvent, un élève à besoin éducatifs particuliers a une notification de la MDPH qui lui ouvre des droits. Et, bien souvent, cette notification n'est pas respectée, donc ses droits ne sont pas respectés. Pourquoi ? Parce que l'enseignement spécialisé et adapté coûte beaucoup plus cher que l'enseignement ordinaire. Un élève scolarisé en établissement social et médico-social coûte entre trois et 10 fois plus cher qu'un élève scolarisé en classe ordinaire et donc on fait à bon compte, avec des propos parfois très démagogiques, des économies d'échelle sur le dos des élèves les plus fragiles, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur les conditions de travail des personnels.

Donc déjà commençons par respecter les notifications. 30 000 élèves selon vos propres chiffres, nécessairement bien plus importants parce que tout n'est pas répertorié, ont une notification pour être scolarisé en établissement social ou médico-social (IME, ITEP, IEM...). 2000 élèves ne sont pas scolarisés, ce qui est un scandale pour la FNEC FP-FO qui est pour la scolarisation de tous les élèves dans un cadre adapté. Il y a également 28 000 élèves qui sont scolarisés en milieu ordinaire.

Être scolarisé en établissement social et médico-social, cela implique un enseignement spécialisé avec un enseignant spécialisé. Et ça signifie aussi des soins avec un suivi par des éducateurs spécialisés, des infirmiers, des psychomotriciens, des pédopsychiatres... avec un plateau technique. Et la pédagogie ne peut se substituer aux soins.

Une autre question a été pointé à juste titre : qu'est-ce qu'on fait quand un élève devrait être accompagné par une ASH et qu'il n'y a pas d'AESH, faute de recrutement ou parce qu'elle est en arrêt maladie. Les personnels sont confrontés en permanence parce que l'élève, lui, est là le plus souvent. Comment on fait pour recruter les AESH nécessaires ? Comment on remplace les AESH absentes ?

Nous souhaiterions faire focus sur le lycée professionnel. Le lycée professionnel, c'est 80 % des élèves à besoin particulier en lycée.

On vous donne un exemple, une classe de 1ère année de CAP PSR à 24 élèves dont 17 à besoins particuliers avec un Gevasco et une élève trisomique. Sur leur dotation propre, ils ont dédoublé la classe. La seule solution viable a été de mettre les 12 élèves avec des pathologies les plus compliquées dans une classe. Voilà votre inclusion. Pour l'année de terminale, les six qui n'avaient pas de Gevasco partent en apprentissage. Donc ils vont se retrouver avec une terminale CAP à 18 élèves tous notifiés. Comment ils vont faire ? Il y avait une AESH uniquement pour un élève qui s'est occupée de tous. Il y en aura une deuxième pour 18 l'an prochain.

Il y a également la question des outils dangereux. Il y a des élèves à qui on ne peut pas les confier. Un élève en horticulture a tué le chat de la principale avec sa fourche. D'autres ont descélé une pierre qui pesait dans les 100 kg qui est tombée sur un camion. Heureusement, les ouvriers n'étaient pas dans le camion. Un des élèves a menacé de poignarder tous les enseignants, il travaille avec des couteaux. Tous les jours, ils doivent le fouiller le sac.

Autre problème, l'adaptation des cours. Comment on adapte ses cours avec 18 élèves ? Avec des élèves aveugles en cuisine dans cette classe. Les enseignants sont terrorisés à l'idée de ce qui peut arriver. Avec une élève qui ne pouvait pas se servir de ses mains en esthétique. Elle n'a pas fait un seul stage.

Quand ces élèves quittent l'établissement pour aller en PFMP, ils ne peuvent pas bénéficier d'AESH. N'ont-ils plus de pathologie ni de notification ? Ils en ont besoin toute l'année en classe, quand il y en a, mais pas en stage ? comment ils font ? Conséquences : ils sont renvoyés dans les établissements et ce dernier perd des lieux de stage.

Voilà ce que peut donner l'inclusion systématique en lycée professionnel.

Vos orientations :

Vous indiquez en permanence, on va faire de l'accessibilité et on va diminuer l'accompagnement.

Il y a une accélération de l'externalisation des ESMS. Il y a une loi qui est passée pour mettre les ESMS en dispositif intégré. Je rappelle que FO, FSU, CGT et FCPE se sont opposés à cette loi au CSE.

On a pointé à ce titre des situations particulières, au Havre par exemple, on l'avait posé au dernier GT mais vous ne l'avez pas repris ni n'avez répondu. 80 élèves d'IME vont arriver dans une école élémentaire de 300 élèves. Quiconque a déjà eu prendre en charge des élèves d'IME sait que ça ne peut pas fonctionner, ni pour ces élèves d'IME, ni pour les autres élèves.

Il y a une autre situation éloquentes à Déville-les-Rouen. On a ouvert dans une école élémentaire 8 places d'IME... sans enseignant spécialisé. Suite à la mobilisation des personnels et à la grève, un mi-temps a été mobilisé donc cela reste les enseignants de milieu ordinaire qui vont prendre en charge les élèves de l'IME. Le droit de ces élèves à pouvoir bénéficier d'un enseignement spécialisé est nié. C'est inacceptable. Cela rejoint les dispositifs 100 IME dans les murs sur lesquels il y a une opacité totale.

Il y a également la question des Pôles d'appui à la scolarité (PAS). Les PAS, c'est 1500 postes qui vont s'ajouter aux fermetures de classes, donc aux fermetures de postes spécialisés, c'est 1500 postes pour prendre en charge zéro élève. Ils feront du « coaching ». Les PAS c'est : « de quoi vous avez besoin ? Je vous expliquerai comment vous en passer. » Il n'y a aucun bilan des expérimentations. Les parlementaires n'ont pas jugé les PAS suffisamment pertinents et les ont retirés de la loi sur le parcours inclusif. Pourtant, le ministre s'entête et impose les PAS à marche forcée. Un avis FO FSU CGT SUD SNALC a été adopté en CSA pour exiger l'abandon des PAS et que cesse la captation de moyens

enseignants pour ce dispositif. La FNEC FP-FO exige que vous répondiez favorablement à cet avis majoritaire.

Dernier point, pas des moindres, la question des AESH. Ce sont des personnels qui jouent un rôle central alors qu'ils sont sous-payés, sous- considérés, qu'ils n'ont pas de statut qui n'ont pas la possibilité d'avoir un salaire digne sur la base de leur temps de travail réel qui est donc de 24 heures, notamment dans le premier degré.

Ce qui est proposé par le ministre constitue une provocation : 20 % d'entre eux feraient un peu de mission d'ASH et seraient « assistant d'accessibilité », encore une fois l'accessibilité au détriment de l'accompagnement, et pourraient avoir un salaire au-dessus du seuil de pauvreté et 80 % qu'on maintient dans la précarité. Cela pose la question du recrutement, donc de la prise en charge des élèves, donc des conditions de travail de l'ensemble des personnels.

On est venu discuter du bien-fondé de ces réformes et des conséquences de ces réformes sur la santé et la sécurité des personnels. C'est ça qu'on mettra au cœur de la discussion de la formation spécialisée du 5 novembre.

Réponse du MEN : la présidente de séance ne réfute pas les propos de la FNEC FP-FO et confirme que l'étude de prévention primaire, en particulier lorsque nous pointons la mise en place nouvelles réformes comme les PAS, constitue bien une prérogative de la formation spécialisée d'un point de vue réglementaire. Mais elle indique qu'elle n'a pas mandat du ministre d'ouvrir cette discussion et cette étude... Elle a pour mandat d'élaborer un guide... Seul le fait que toutes les autres organisations syndicales, sans exception, s'inscrivent dans ce cadre imposé et refuse de suivre la demande de la FNEC FP-FO, lui permet d'indiquer que ce qui est proposé par le ministère dans cette formation spécialisée « convient dans l'ensemble, qu'il n'y a pas d'objection majeure... »

La FNEC FP-FO ne participera pas à l'élaboration du guide et poursuivra ses interventions sur la base de nos revendications, en s'appuyant sur le rapport de force créé par la montée nationale à Paris du 5 novembre.